

Formation semestre 2- Etre agréé au classement des meublés

Pyrénées Orientales

Dates et durée de la formation

Durée : 2 jours

Date(s) :

19 novembre, 20 novembre (Nombre total d'heures de formation : 14)

Public cible

Référent meublé ou futur référent au sein de l'office de tourisme

Tarif de la formation :

334 € HT pour les salariés de droit public. Tarif susceptible d'être minoré en fonction du nombre de participants.

0 € pour les salariés de droit privé (pour les structures à jour de leur contribution auprès de l'OPCO).

Formation faisant l'objet d'un financement spécifique de la branche. Son coût n'impacte pas l'enveloppe structure. Merci d'attendre l'envoi de la convocation de la part du CRT pour aller saisir votre demande (obligatoire mais sans incidence financière) sur le site de l'AFDAS.

Objectifs

Se préparer à l'audit d'agrément au classement des meublés

Comprendre la réforme du classement

Mettre en place son dossier de candidature

Appréhender la méthodologie et la procédure de contrôle

Maîtriser les outils

Pré-requis

Aucun

Matériel stagiaire

Un ordinateur

Prévoir le déplacement des stagiaires sur 2 meublés de tourisme pendant la journée 2 de la formation (les 2 meublés seront identifiés par le formateur et si possible un office)

Intervenants

Olivia Mazué, Authentis

Olivia Mazué est consultante depuis 13 ans, spécialisée dans l'approche normative et dans l'accompagnement des professionnels au classement des meublés. Elle a développé une formation centrée sur le home staging en lien avec les tendances actuelles.

Tarif de la formation :

334 € HT pour les salariés de droit public. Tarif susceptible d'être minoré en fonction du nombre de participants.

0 € pour les salariés de droit privé (pour les structures à jour de leur contribution auprès de l'OPCO).

Formation faisant l'objet d'un financement spécifique de la branche. Son coût n'impacte pas l'enveloppe structure. Merci d'attendre l'envoi de la convocation de la part du CRT pour aller saisir votre demande (obligatoire mais sans incidence financière) sur le site de l'AFDAS.

Contenu de la formation

JOUR 1 MATIN : LES GRANDS PRINCIPES DU CLASSEMENT

Les textes qui régissent cette réforme

METTRE EN PLACE SON DOSSIER DE CANDIDATURE

Rédiger des mémos descriptifs efficaces

Monter le dossier de candidature pour l'audit

JOUR 1 APRES-MIDI : MÉTHODES ET PROCÉDURES DE LA VISITE DES MEUBLÉS (outils et documents de référence du 17/08/2010)

Le tableau de classement

Le guide de contrôle

Le logiciel de classement OTF

JOUR 2 MATIN : LA VISITE DE CONTROLE

Réaliser une visite dans un meublé de tourisme

Remplir la grille et évaluer les critères

JOUR 2 APRES-MIDI : LA VISITE DE CONTROLE

Réalisation de la visite et remplissage de la grille

Si le timing le permet, travail sur le dossier de candidature : action dirigée par le formateur

Questions / Réponses

- **Nombre de personnes : 12**

- **Code action** : 24004